

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250212-DEC2025-014-DE
Date de télétransmission : 12/02/2025
Date de réception préfecture : 12/02/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-014

Objet : Modification n°1 à la convention d'implantation de conteneurs semi-enterrés (ordures ménagères résiduelles, recyclables et verre) sur la voirie appartenant à l'entreprise SEFI

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la décision N° D2023-120 du 23 novembre 2023 relative à la signature d'une convention d'implantation de conteneurs semi-enterrés sur la voirie appartenant à l'entreprise SEFI ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, par modification n°1, d'ajouter à cette convention un article 7.1 sur les conditions de prise en charge et d'utilisation du site ;

- **DECIDE** de signer la modification n°1 à la convention d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés sur le site appartenant à l'entreprise SEFI.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 12 février 2025
Publiée le 18 FEV. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 12 février 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

